

Publication de l'exhortation apostolique “Amoris Laetitia”

“Amoris Laetitia”, c'est le titre que le pape François a choisi pour son Exhortation Apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille. La question centrale qui y est abordée est celle de l'accompagnement que l'Église assure auprès des familles, des couples, dans les différentes situations qu'ils traversent de nos jours.

08/04/2016

Daté du 19 mars, en la fête de Saint Joseph « protecteur de la Sainte Famille et patron de l’Église », ce document, de plus de deux cents pages, reflète le travail des deux synodes sur la Famille qui ont eu lieu à Rome durant le mois d’octobre en 2014 et en 2015.

Sa présentation officielle, vendredi 8 avril 2016, à 11h30, à la Salle Jean-Paul II du Bureau de Presse du Saint-Siège, a été assurée par S.E. le cardinal Lorenzo Baldisseri, Secrétaire Général du Synode des Évêques ; S.E le cardinal Christoph Schönborn, O.P., archevêque de Vienne ; Francesco Miano, professeur de Philosophie Morale à l’Université de Tor Vergata, à Rome et son épouse Giuseppina De Simone in Miano, enseignante de Philosophie à la

Faculté de Théologie d'Italie
Méridionale, à Naples.

Quelques jours avant cette présentation officielle, le Secrétariat du Synode a tenu à envoyer à tous les évêques, les clés de lecture de ce document.

Aussi, le message des Pères Synodaux précise-t-il que "Amoris Laetitia" ne vise pas à changer la doctrine mais plutôt à «re-contextualiser» la doctrine de l'Église sur le mariage et la famille, en soulignant la nécessité d'une « conversion du langage » et d'une attitude de «discernement» face aux différentes situations auxquelles sont confrontées les familles et les couples, en spécifiant que ce discernement ne sera pas fait à partir une doctrine bâtie sur des formules *a priori*, mais centrée sur «l'inclusion» et «la préoccupation pastorale».

Les représentants du Synode ont expliqué qu'il s'agit de «parler de la famille et des familles». Il ne s'agit pas de changer la doctrine, mais les principes généraux d'inculturation, afin qu'ils puissent être compris et mis en pratique.

Parmi les documents envoyés aux évêques, figurent quinze extraits de la catéchèse du pape François dans la ligne des catéchèses de Jean-Paul II sur la famille et la théologie du corps.

En plus de cette référence aux catéchèses et à d'autres documents pontificaux, l'exhortation apostolique “Amoris Laetitia” sur la famille contient par ailleurs des réflexions complémentaires, tout à fait nouvelles, dont certaines directement inspirées par la Sainte Écriture, pour donner ainsi «une vision large, riche en détails et en inspirations pour la vie, la

spiritualité et le ministère de la famille».

L’“accompagnement” est l’un des points clés du rapport final de l’Assemblée Synodale célébrée en octobre dernier. Il s’agit d’un appel de l’Église à **développer «un art de l’accompagnement» dans la proximité des familles, avec une attitude prudente, au cas par cas, dans les occasions où il faut «être près et écouter en silence», «indiquer la route à suivre» ou «soutenir et encourager».**

Le Secrétariat du Synode assure aussi que la préoccupation du Pape est de «re-contextualiser la doctrine au service de la mission pastorale de l’Église», en soulignant qu’il ne s’agit ni «d’adapter la doctrine à la pastorale» ni «de dépouiller la doctrine du sceau originel qui la constitue».

On rappelle ainsi que «la doctrine doit être interprétée en liaison avec le centre du kérygme chrétien et à la lumière du contexte pastoral dans lequel elle va être appliquée», sans oublier, comme il est dit dans le Code de Droit Canon, que « la loi suprême de l'Église est toujours le salut des âmes ».

Lire l'intégralité de l'exhortation apostolique

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ci/article/amoris-laetitia-un-document-a-caractere-pastoral-et-de-re-contextualisation-de-la-doctrine-de-leglise/> (21/01/2026)